

L'honorable M. de Boucherville s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert LeMoine*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire énonçant que l'honorable *Charles Boucher de Boucherville*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable M. Président a présenté à la Chambre une communication du Secrétaire du Gouverneur-Général.

Elle a été alors lue par le greffier comme suit :

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

OTTAWA, 12 février, 1879.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous informer que le juge-en-chef de la Cour Suprême du *Canada*, en sa qualité de député gouverneur, se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du Parlement, jeudi, le 13 du courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

F. DE WINTON,
Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable
Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Après quelque temps la Chambre a repris sa séance.

L'honorable *William Johnstone Ritchie*, juge-en-chef de la Cour Suprême du *Canada*, député-gouverneur, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de l'honorable *William Johnstone Ritchie*, juge-en-chef de la Cour Suprême député-gouverneur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui, dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président a dit :

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

L'honorable *William Johnston Ritchie*, député-gouverneur, ne croit pas devoir déclarer les motifs qui ont fait convoquer le présent parlement du *Canada* avant qu'un Orateur pour la Chambre des Communes ait été choisi suivant la loi; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur-Général déclarera les motifs qui lui ont fait convoquer ce parlement.

Il a plu à l'honorable *William Johnston Ritchie*, député-gouverneur, de se retirer, et La Chambre des Communes s'est retirée.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*.)

La Chambre s'est ajournée à demain à trois heures de l'après-midi.